



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 22 avril 2024 par la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif à la conservation de la nature dans les réserves naturelles et les cavités souterraines d'intérêt scientifique', portant le numéro 76.212/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 23 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.